

VILLE DE MAROMME
Extrait des Registres des
Délibérations
du Conseil Municipal

Délibération n° 11
Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme T'CHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRÉ Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Sont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Floracio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Subvention à la Métropole Rouen Normandie - Fonds d'aide aux jeunes
PJ : 1

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal du 2 octobre 2015,

- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) d'un montant de **2 520,11 €** à la Métropole Rouen Normandie,
- **PRECISE** que le crédit est inscrit au compte 65733, fonction 520,
- **DECIDE** d'autoriser M. Le Maire à signer le bordereau de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2026.

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026**

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



Marie-Claude MASURIER



Le Maire,

David LAMIRAY